Département
du Haut-Rhin

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLÉ
1 Rue Pierre de Coubertin
68150 RIBEAUVILLÉ

****

N° : 2024.5.107

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
****

Séance du 5 décembre 2024
Sous la Présidence de M. Umberto STAMILE

Nb de membres en exercice :
31

Nb de présents :
24

Nb d'absents :
7
- *dont suppléés :* 0
- *dont représentés :* 3

Votants :
27
- *dont « pour » :* 27
- *dont « contre » :* 0
- *dont abstention :* 0

OBJET : ADOPTION DU PROJET EDUCATIF DU TERRITOIRE 2024-2027 (PEDT) – PLAN MERCREDI

POINT 8.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé, arrivé à échéance en septembre 2024, constitue un outil stratégique pour coordonner et structurer les actions éducatives sur le territoire. Ce document permet de contractualiser un Plan mercredi avec l'État, offrant un cadre adapté pour développer des activités périscolaires en phase avec les besoins des enfants.

Le PEDT rassemble les acteurs éducatifs : les écoles, la CCPR, les associations et les familles autour d'une ambition commune : proposer des actions cohérentes, respectant les rythmes et les aspirations de chaque enfant, tout en favorisant leur épanouissement personnel et collectif. En outre, il permet à la collectivité de bénéficier de dérogations.

Ce cadre renforce les synergies entre les associations et le monde éducatif, valorise la mixité des publics, et encourage l'implication des familles, contribuant ainsi à un environnement éducatif inclusif et solidaire et cohérent. Priorisant la continuité éducative, la CCPR place l'enfant au centre de ce projet, avec pour objectif de promouvoir et valoriser les actions locales dans les années à venir.

L'approbation de ce nouveau PEDT est donc une étape essentielle pour garantir une offre éducative de qualité, qui soutient non seulement le bien-être des enfants et des familles, mais également l'attractivité et la vitalité de notre territoire."

Le Projet Educatif Du Territoire (PEDT) est formalisé par la signature conjointe d'une convention entre :

- le Président de la CCPR ;
- le Préfet du département ;
- le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) ;
- le directeur de la CAF du Haut Rhin.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

SUR PROPOSITION des Commissions Réunies en leur séance du 28 novembre 2024 ;

SUR les exposés préalables résultant de la note explicative de synthèse ;

Et

Après en avoir délibéré,

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_107-

1° APPROUVE

- *le renouvellement du PEDT de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé pour la période 2024-2027, visant à mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité et la cohérence éducative, en permettant d'organiser des activités périscolaires et extrascolaires ;*
- *les termes du projet à conclure avec les services de l'Etat ;*

2° AUTORISE

- *Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention et tout document y afférent.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme
A Ribeauvillé, le 9 décembre 2024

Le Président,

M. Umberto STAMILE

La Secrétaire de séance,

Mme Elisabeth SCHNEIDER

Le Président certifie le caractère exécutoire de cette décision conformément à l'article L 2131-1 et L 2131-2-1 du CGCT compte tenu de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat effectués en date du 13 décembre 2024 et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de cette date.

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_107-

Communauté de Communes
du Pays de Ribeauvillé

Projet Éducatif du Territoire (PEDT)

Plan Mercredi 2024-2027

Approuvé par le Conseil de communauté en date du 5 décembre 2024

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_107-

TABLE DES MATIERES

I. PERIMETRE ET PUBLIC DU PROJET EDUCATIF DU TERRITOIRE (PEDT) 4

1. Population totale 4
2. Public concerné 4
3. Mode d'inscription aux activités proposées 4
4. Modalités d'information des familles 5
5. Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés 5
6. Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés 5

II. PERIODES DE LA JOURNEE ET/OU DE LA SEMAINE CONCERNEES PAR LE PEDT 6

1. Durée du PEDT 6
2. Etat des lieux 6
3. Besoins répertoriés 7
4. Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT 7
5. Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT 8

III. OBJECTIFS EDUCATIFS DU PEDT PARTAGES PAR LES PARTENAIRES 8

1. Effets attendus 8
2. Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants 9
3. Activités proposées dans le cadre du PEDT 9
4. Les activités proposées dans le cadre du « Plan mercredi » 10

IV. LES PARTENAIRES DU PROJET 11

1. Nos partenaires institutionnels 11
2. Les partenaires associatifs sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé en 2024 12

V. STRUCTURE DE PILOTAGE 12

1. Modalités de pilotage 12

VI. ELEMENTS PREVUS DANS LE BILAN/EVALUATION DU PROJET 13

VII. SIGNATAIRES DU PROJET 14

VIII. LISTE DES ANNEXES 14

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_107-

Date de présentation du projet

Rentrée scolaire 2024

EPCI porteur du projet

- ***Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé***
  1 rue Pierre de Coubertin 68150 Ribeauvillé
  03.89.73.27.10
  contact@paysderibeauville.fr

- ***Président de la Communauté de Communes***
  M Umberto STAMILE

- ***Directeur Général des Services***
  M. François SERBONT

- ***Nom du correspondant***
  M François SERBONT
  DGS / Responsable du Service Enfance Jeunesse
  1 rue Pierre de Coubertin 68150 Ribeauvillé
  03.89.73.27.10
  francois.serbont@paysderibeauville.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_107-

I. PERIMETRE ET PUBLIC DU PROJET EDUCATIF DU TERRITOIRE (PEDT)

La Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé comprend les communes de :

- Aubure
- Beblenheim
- Bennwihr
- Bergheim
- Guémar
- Hunawihr
- Illhaeusern
- Ostheim
- Mittelwihr
- Ribeauvillé
- Rodern
- Rorschwihr
- Riquewihr
- Saint Hippolyte
- Thannenkirch
- Zellenberg

L'ensemble des enfants issus de ces communes sera concerné par les activités mises en place dans le cadre du Projet Educatif du Territoire.

1. *Population totale*

18 163 habitants (Insee 2021)

Le territoire ne se situe pas en zone prioritaire

2. *Public concerné*

(Insee 2021)

- Nombre total d'enfants : **3 495 enfants**
- Niveau maternelle : moins de trois ans : 515 enfants
- Niveau maternelle : entre trois et cinq ans : 573 enfants
- Niveau élémentaire : 979 enfants
- Niveau secondaire : 1428 enfants

3. *Mode d'inscription aux activités proposées*

Pour effectuer une réservation, il faut se rendre sur le planning disponible via le Portail Familles. Il y a la possibilité de réserver à la journée, à la semaine, au mois, au trimestre, ou même pour l'année scolaire complète.

L'inscription peut se faire pour une journée entière ou une demi-journée, avec ou sans option de repas.

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_107-

4. Modalités d'information des familles

Les actions d'information prennent plusieurs formes en tenant compte des médias auxquels les enfants, les jeunes et les familles sont sensibles :

- parution régulière de tracts et affiches informant les jeunes des activités de la communauté de communes → ils sont distribués dans les écoles maternelles et primaires ;
- parution d'une plaquette pour les activités spécifiques des mercredis ;
- parution d'affiches spécifiques pour les regroupements et sorties exceptionnelles ;
- site internet ;
- quotidiens locaux ;
- informations communiquées par les structures périscolaires ;
- réseaux sociaux.

5. Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés

Publics et privés sous contrat

Établissements	Publics	Privés	Total
Écoles maternelles	15	0	15
Écoles élémentaires	16	1	17
Établissements secondaires	2	1	3

6. Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés

- Aubure (Classes maternelles et jusqu'au CE1)
- Beblenheim (Maternelle + Elémentaire)
- Bennwihr (Maternelle + Elémentaire)
- Bergheim (Maternelle + Elémentaire)
- Guémar (Maternelle + Elémentaire)
- Hunawihr (Maternelle + Elémentaire)
- Illhaeusern (Maternelle + Elémentaire)
- Ostheim (Maternelle + Elémentaire)
- Mittelwihr (Elémentaire)
- Ribeauvillé : 1 Maternelle publique, 1 Primaire publique, 1 Primaire privée
- Rorschwihr (Maternelle + Elémentaire)
- Riquewihr (Maternelle + Elémentaire)
- Saint Hippolyte (Maternelle + Elémentaire)
- Thannenkirch (Maternelle + Elémentaire)
- Zellenberg (Maternelle + Elémentaire)

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_107-

II. PERIODES DE LA JOURNEE ET/OU DE LA SEMAINE CONCERNEES PAR LE PEDT

Ouverture des structures de 7h30 à 18h30.

1. Durée du PEDT

La durée du temps scolaire décidée dans le cadre de la nouvelle procédure sera valable pour une période de 3 ans, au terme de laquelle elle pourra être renouvelée selon la même procédure.

2. Etat des lieux

ACCUEILS PERISCOLAIRES

12 Accueils de Loisirs sont répartis sur le territoire pour les enfants scolarisés en maternelle et élémentaire, soit :

- ☞ **776 places d'accueil**
- ☞ **1169 dossiers inscrits sur les différents temps**

Durant la période scolaire, ouverture des accueils de loisirs de :

- Aubure
- Beblenheim : Regroupement Pédagogique Intercommunal - Beblenheim/Hunawihr
- Bennwihr : Ecole unique de Bennwihr / Mittelwihr / Riquewihr / Zellenberg
- Bergheim
- Guémar
- Illhaeusern
- Ostheim
- Ribeauvillé (Maternels et élémentaires)
- Riquewihr : Ecole unique de Bennwihr / Mittelwihr / Riquewihr / Zellenberg
- Rodern : Ecole unique de Saint Hippolyte et Rorschwihr
- Thannenkirch

Durant les mercredis, ouverture des accueils de loisirs de :

- Bennwihr
- Ostheim
- Ribeauvillé maternels et élémentaires
- Rodern

Ces structures d'accueil relèvent de l'organisation de la Communauté de Communes et répondent aux obligations prévues par la règlementation.

Elles s'appuient sur un Projet Educatif et Social commun à toutes les structures.

Elles se distinguent de la garderie par une plus-value éducative liée aux activités qui y sont organisées.

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_107-

ACTIVITES EXTRASCOLAIRES

En dehors de la période scolaire, les structures fonctionnement en regroupements intercommunaux, ainsi qu'il suit :

Durant les petites vacances scolaires

- Bennwihr
- Ribeauvillé maternels et élémentaires

Durant la période estivale

- Bennwihr 3/12 ans
- Rodern 3/12 ans
- Ribeauvillé 7/14 ans
- Ostheim 3/12 ans

3. Besoins répertoriés

De manière générale, dans les communes dans lesquelles les accueils périscolaires sont implantés, les relations entre les institutions scolaires et périscolaires sont positives.

L'objectif est de les renforcer davantage afin de créer un lien solide entre l'école et les temps de périscolaire, tout en respectant la vie personnelle de l'enfant et de sa famille. Il est crucial d'établir une véritable continuité éducative en favorisant une collaboration authentique entre les parents, l'école, les activités de loisirs, le périscolaire et les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), plaçant ainsi l'enfant au centre de cette dynamique.

Le partenariat entre les différentes parties prenantes est essentiel pour garantir un accompagnement global et cohérent de l'enfant. En effet, une collaboration étroite et durable entre les équipes pédagogiques, les animateurs périscolaires, les parents et les institutions locales permet de répondre de manière harmonieuse aux besoins de l'enfant, tout en renforçant les valeurs éducatives partagées.

4. Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT

- Engagement commun de tous les acteurs à offrir une prise en charge cohérente des enfants, garantissant ainsi leur bien-être et leur développement harmonieux ;
- Richesse et Diversité des partenaires impliqués, apportant une complémentarité de compétences et d'expertises qui permettent de répondre aux besoins variés des enfants et de proposer des activités éducatives enrichissantes ;
- Identification précise et claire des partenaires, facilitant la coordination des actions et assurant une meilleure fluidité dans la communication entre les différents intervenants ;
- Un réseau d'acteurs locaux solidement implanté sur le territoire, offrant une connaissance fine des spécificités et des besoins locaux, favorisant ainsi des actions adaptées et ciblées ;
- La volonté de renforcer les synergies entre les acteurs scolaires et périscolaires, contribuant à une continuité éducative efficace entre les temps de vie scolaire et de loisirs ;

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_107-

- L'implication des familles, favorisée par une relation de confiance avec les partenaires, permettant de mieux intégrer les attentes et les besoins des enfants dans les programmes éducatifs.

5. Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT

Une des contraintes que nous avons identifiées sur le territoire concerne les transports scolaires.

3 transports scolaires sont organisés par la Région sur le territoire de la Communauté de Communes :

- Ecole unique Bennwihr / Mittelwihr/ Riquewihr / Zellenberg ;
- Ecole unique Saint Hippolyte / Rorschwihr ;
- Regroupement Pédagogique Intercommunal - Beblenheim / Hunawihr.

III. OBJECTIFS EDUCATIFS DU PEDT PARTAGES PAR LES PARTENAIRES

Cette charte qualité Plan mercredi organise l'accueil du mercredi autour de 4 axes :

- veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires ;
- assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap ;
- inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants ;
- proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.).

1. Effets attendus

LA PARTICIPATION DES ENFANTS

Des enfants épanouis dans leur école et intégrés dans leur commune en proposant une meilleure articulation entre les différents temps de vie de l'enfant, favorisant son épanouissement global et réduisant la fatigue liée à une surcharge de rythmes ;

➔ Favorise la mixité, l'égalité des chances et l'enrichissement mutuel au sein des groupes.

L'ADHESION DES PARENTS

Des familles confiantes dans cette démarche éducative.

LA MOBILISATION DES AGENTS

Des agents investis et motivés, contribuant à une meilleure qualité d'accueil et de suivi des enfants, ainsi qu'à une coordination plus fluide entre les différents acteurs éducatifs.

➔ Renforce le sentiment d'appartenance à un projet commun, stimulant la coopération et l'innovation dans les pratiques professionnelles.

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_107-

LA COLLABORATION DES PARTENAIRES

Une synergie renforcée entre les différents acteurs, permettant une meilleure coordination des actions et une mutualisation des ressources. Cela aboutit à une offre éducative plus riche et cohérente, répondant de manière plus adaptée aux besoins des enfants, tout en renforçant les liens entre les structures locales et le tissu associatif.

Afin d'assurer une cohérence des objectifs au niveau des activités proposées, une charte des intervenants est mise en place pour chaque intervenant extérieur.

2. *Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants*

La Communauté de Communes dispose d'une Convention Territoriale et Globale

Les documents de travail existants :

- Le Projet Educatif et Social des structures d'accueil Petite Enfance, Enfance et Jeunesse de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé approuvé par le conseil de Communauté en date du 26 novembre 2015.
  Un nouveau projet est actuellement en phase de finalisation et sera déployé à partir de janvier 2025.
  → Il définit la politique de prise en charge de l'enfant et du jeune de 10 semaines à 17 ans sur le territoire de la CCPR.

- Le Projet Pédagogique commun à toutes les structures d'Accueil Périscolaire
  → Il présente la mise en œuvre du Projet Educatif dans les structures

- Les Projets d'Animations de chaque structure d'Accueil Périscolaire

- Les projets d'école
  → Le rôle du projet d'école est de répondre aux besoins particuliers des élèves dans le respect des objectifs nationaux.

3. *Activités proposées dans le cadre du PEDT*

Les choix des élus de la Communauté de Communes dans le cadre de la mise en place du « Plan Mercredi » sont les suivants :

- Recours aux associations ;
- Élaboration d'un programme d'activités ;
- Par journée, demi-journée, créneaux horaires définis ;
- La suggestion d'activités autour de thèmes spécifiques ;
- Pas d'obligation de participation pour les enfants ;
- Pas de desserrement du taux d'encadrement pour maintenir une qualité de l'encadrement et la sécurité des enfants.

L'objectif est d'offrir à tous les enfants du territoire un service équitable. Ce seront des activités ouvertes à tous publics ne demandant aucun prérequis.

Une rotation des intervenants au sein des différentes structures est proposée en fonction du programme ou des projets.

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_107-

4. Les activités proposées dans le cadre du « Plan mercredi »

L'objectif principal est de mettre en place une large gamme d'activités sportives et culturelles pour les enfants de maternelle et d'élémentaire, en collaboration avec les associations de la Communauté des Communes du Pays de Ribeauvillé, des communes voisines, ou toute personne souhaitant partager ses compétences dans le cadre du « Plan mercredi ».

Un des objectifs est de proposer des activités sportives et culturelles "à la carte", que les enfants n'ont peut-être pas l'occasion de pratiquer en famille, en raison de contraintes financières, de temps, de distance ou de transport.

Ces activités, accessibles à tous les enfants, visent à faciliter l'accès à la culture et au sport, en assurant un lien avec les établissements scolaires, les associations sportives et les partenaires locaux.

L'ambition est également de contribuer à former les citoyens de demain à travers des animations qui encouragent les valeurs de citoyenneté, de respect, de solidarité et de responsabilité.

Un programme d'activités mensuel est proposé pour chaque structure d'accueil, en tenant compte des dates des vacances scolaires. Cette méthode permet d'assurer une planification cohérente et structurée, garantissant que les enfants bénéficient d'une variété d'activités adaptées à leurs besoins et intérêts.

Exemples d'activités pouvant être proposées :

- **Sport** : initiation et découverte de différents sports
- **Nature et environnement** : Jardinage, créations à base d'éléments naturels, course d'orientation, randonnées, …
- **Jeux** : Jeux sportifs, collectifs de coopération, de société
- **Activités scientifiques et techniques** : bricolages,
- **Expression :** théâtre, chant, danse, écriture
- **Vie locale :** multimédia : photos, vidéos, journal
- **Création** : dessin, peinture, activités manuelles

L'APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETE

- Découverte de l'environnement naturel et du patrimoine de proximité
- Jardins pédagogiques
- Sensibilisation au tri des déchets
- Economies d'énergies
- Sensibilisation aux dangers domestiques
- Initiation aux gestes de premiers secours
- Sensibilisation à la lutte contre les gaspillages

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_107-

SENSIBILISATION AUX PRATIQUES CULTURELLES

- Partenariats avec les bibliothèques municipales (fêtes du livre, projets d'écriture, heures des contes, visites des classes ou des accueils de loisirs, …)
- Ateliers d'arts plastiques
- Activités théâtrales
- Activités musicales

LE DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE

Découverte des sports d'équipes ou sports individuels permettant aux enfants de développer leur motricité, leur autonomie et leur solidarité.

POUR LES ENFANTS SCOLARISES EN MATERNELLE

Une prise en compte spécifique en :

- Respectant un équilibre entre les moments d'activités dynamiques et les temps calmes ou de repos pour les enfants.
- Aidant les enfants à se repérer dans les différents lieux et à identifier clairement leurs référents.
- Assurant une transition fluide et harmonieuse entre le temps scolaire et le périscolaire.
- Adaptant les activités aux besoins et aux rythmes des jeunes enfants.
- Des ateliers simples seront mis en place, favorisant l'épanouissement de l'enfant et répondant à son bien-être tout en encourageant son développement global.

IV. LES PARTENAIRES DU PROJET

1. *Nos partenaires institutionnels*

- Les services et établissements du Ministère de l'Education Nationale
- Les conseils d'écoles
- Les services du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative (DJEPVA)
- Les autres administrations de l'Etat concernées (ministère de la culture et de la communication, ministère délégué à la ville, ministère délégué à la famille, …)
- Les Caisses d'Allocations Familiales
- La Mutualité Sociale Agricole
- Des associations de jeunesse et d'éducation populaire
- Les associations ou institutions locales à vocation culturelle, sportive, artistique ou scientifique
- Les associations de parents d'élèves
- La Collectivité européenne d'Alsace- Haut-Rhin

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_107-

2. *Les partenaires associatifs sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé en 2024*

Les associations et artisans répertoriés sur le territoire témoignent de la richesse du tissu associatif local, avec plus de 379 associations réparties comme suit :

- Associations vie et actions sociales et associations diverses (139)
- Associations culturelles (19)
- Associations sportives (62)
- Associations de loisirs (66)
- Associations d'éducation-formation (18)
- Groupements de personnes (23)
- Culte (25)
- Action sociale et solidarité (27)

V. STRUCTURE DE PILOTAGE

La coordination du projet est assurée par Mme Véronique JEANMOUGIN et Mme Emma WOELFFLE.

Chargées de projet 0-17 ans du Service Enfance Jeunesse

1 rue Pierre de Coubertin – 68150 Ribeauvillé

03.89.73.27.10

veronique.jeanmougin@paysderibeauville.fr,

emma.woelffle@paysderibeauvillé.fr

1. *Modalités de pilotage*

Il existe un comité de pilotage composé par :

- Des élus des communes de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé et de son Président.
- L'inspecteur de la Circonscription de l'Education Nationale.
- Le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé.
- Le responsable du Service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé.

Ils instruisent et préparent les dossiers pour mettre en œuvre les choix politiques sur le terrain.

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_107-

VI. ELEMENTS PREVUS DANS LE BILAN/EVALUATION DU PROJET

BILAN

Tout au long du déroulement des activités sur le terrain, ainsi qu'à la fin de chaque programme, un bilan de l'activité est systématiquement réalisé. Cette évaluation est menée en collaboration avec le responsable de l'activité, l'animateur/accompagnateur, ainsi que les coordinateurs du PEDT (Projet Éducatif de Territoire).

Ce bilan permet de faire le point sur le déroulement, les points d'amélioration et les réussites, afin d'assurer une continuité et une amélioration constante des actions proposées.

EVALUATIONS

Chaque année, une évaluation complète est réalisée et présentée au comité de pilotage du Projet Éducatif de Territoire (PEDT). Cette évaluation permet au comité de mettre à jour et d'ajuster les objectifs ainsi que les moyens alloués au PEDT afin de garantir l'adéquation des actions avec les besoins du territoire.

Évaluation qualitative :

- **Projets d'animation** : Évaluation des projets en lien avec les objectifs fixés par le PEDT
- **Comportement des enfants** : Respect des consignes et des règles de vie par les enfants
- **Personnel d'encadrement** : Ratio encadrant/enfants
- **Qualification du personnel :** Formations, diplômes et compétences acquises
- **Locaux :** Accessibilité et adaptation des infrastructures pour une utilisation optimale

Évaluation quantitative :

- Fréquentation globale : Nombre d'enfants inscrits aux activités et taux de participation
- Partenariats : Évaluation des collaborations avec les différents acteurs locaux
- Personnel : Analyse de l'implication et de la participation de chaque membre dans les projets éducatifs

Cette double approche, qualitative et quantitative, permet d'assurer un suivi rigoureux et une amélioration continue du PEDT.

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_107-

VII. SIGNATAIRES DU PROJET

À……..……, le ……

Le Président de la Communauté de communes M. Umberto STAMILE	Le Préfet du Haut-Rhin
Directeur Académique des Services de l'Education Nationale	Directeur de la CAF du Haut Rhin

VIII. LISTE DES ANNEXES

- Projet Educatif et Social des structures d'accueil Petite Enfance, Enfance et Jeunesse de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé.

- Le Projet Pédagogique des structures accueillant les enfants en regroupement intercommunal :
  - Bennwihr
  - Ostheim
  - Ribeauvillé maternelles/Ribeauville primaires
  - Rodern

- Charte Qualité des mercredis

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_107-